

Jean-Pierre Chantin, professeur d'histoire

"Il revient à l'Etat de surveiller les groupes qui sentent le soufre"

LE MONDE | 04.04.08 | 14h33 • Mis à jour le 04.04.08 | 14h33

Les propos tenus en février par Emmanuelle Mignon, directrice de cabinet du président de la République, estimant que les sectes en France sont *"un non-problème"*, ont ravivé la polémique sur la lutte contre les mouvements sectaires. Jean-Pierre Chantin, professeur d'histoire, auteur de l'ouvrage *Des sectes dans la France contemporaine, 1905-2000, contestations ou innovations religieuses ?* (2004, éd. Privat.), rappelle la difficulté de définir la dangerosité sectaire.

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires vient de publier son rapport annuel. Estimez-vous, comme elle, que l'on puisse dénombrer les sectes et en mesurer le danger pour la société ?

Non. On se heurte en premier lieu à un problème de définition. Au début du XX^e siècle, les sociologues ont établi une distinction entre les Eglises et les sectes. Les premières sont de grandes structures ouvertes, auxquelles on appartient par sa naissance, qui reposent sur un corps de prêtres professionnels par qui passe le salut. Les secondes sont fermées, constituées d'individus ayant fait une démarche volontaire pour y adhérer et reconnus dignes de cette conversion ; elles forment une communauté de laïcs assemblés autour d'un pasteur, d'un guide, qu'ils ont choisi, et chacun assure son salut par lui-même. Connoté péjorativement, ce terme a, à partir des années 1950, été assimilé à la notion de danger.

L'opinion publique retient généralement comme définition de la secte tout mouvement religieux méconnu aux pratiques nouvelles, en opposition à des religions "reconnues", alors même que la République n'en "reconnait" aucune. Or on ne peut juger de la dangerosité d'un mouvement sur sa doctrine ou ses pratiques spirituelles. Cette confusion s'est retrouvée lors de l'élaboration de la liste parlementaire de 1995 : elle pointait des "sectes" non dangereuses, tandis que la liste précédemment établie par les Renseignements généraux n'incluait pas, par exemple, l'Ordre du temple solaire, qui entraîna la mort de plusieurs dizaines de personnes en Suisse, au Canada ou en France dès 1994.

Quels critères faut-il privilégier pour identifier les mouvements potentiellement dangereux ?

Le seul critère objectif pour juger de la dangerosité est d'avoir eu des ennuis avec la justice, qu'il s'agisse de condamnations pour escroquerie, abus de faiblesse ou pratique illégale de la médecine. Jusqu'à 2001 et la loi About-Picard, seuls les individus pouvaient être poursuivis, comme ce fut le cas pour un membre de l'Eglise de scientologie en 1997 à Lyon, condamné pour escroquerie et homicide involontaire. En 2002, l'association parisienne de ce mouvement fut condamnée en tant que personne morale pour fichage informatique des personnes ne souhaitant plus recevoir leurs courriers. Selon le rapport parlementaire de 2006, seules une dizaine de procédures étaient en cours sur la vingtaine engagées en cinq ans. Entre 1986 et 2000, 48 condamnations ont été prononcées contre des individus. Une chose est sûre : il revient à l'Etat de surveiller les groupes qui sentent le soufre, au même titre que des groupes terroristes ou néonazis, mais sans jeter à la vindicte populaire des noms de mouvements dont la dangerosité n'a pas été préalablement établie, par exemple après enquête.

Quels domaines sont aujourd'hui sur la sellette ?

Les mouvements susceptibles de dérives sectaires qui attirent le plus grand nombre de personnes sont les microgroupes qui ne s'inscrivent pas dans une démarche religieuse. Ils proposent une découverte de soi, un travail spirituel ou des thérapies alternatives à la médecine traditionnelle, mais pas nécessairement une explication du monde par la religion.

Le danger réside davantage là que dans les mouvements comme la scientologie ou les Témoins de Jéhovah, régulièrement stigmatisés. Car ces nouveaux mouvements sont atomisés et difficilement identifiables. Ils attirent des jeunes adultes des classes moyennes fragilisées, qui ne trouvent plus dans les grandes structures religieuses la consolation et la chance de salut qu'elles proposaient. Et, au risque de se faire escroquer, les gens sont prêts à payer pour atteindre leur "bien-être". Au-delà de la dangerosité des "sectes", ces pratiques invitent à une réflexion sur l'état de notre société.

Propos recueillis par Stéphanie Le Bars

Article paru dans l'édition du 05.04.08.